

Saint-Vincent de Tyrosse, le 15 novembre 2024

COMMUNAUTE DE COMMUNES MACS  
Monsieur FROUSTEY, Président  
Allée des Camélias  
40230 SAINT VINCENT DE TYROSSE

**Dossier suivi par :**  
Service Urbanisme  
Tél : 05.58.77.46.39

**Objet :** Modification n° 4 PLUI

Monsieur le Président, *Pierre*

Dans le cadre de la consultation des personnes publiques associées, la Commune a reçu le dossier de modification n° 4 du PLUI.

Suite à l'étude de ce dossier, je souhaite vous faire part de la volonté de la Commune d'apporter une modification au dossier en cours.

En effet, une liste de parcelles a été dressée pour permettre dans les zones naturelles, agricoles ou forestières, le changement de destination de certains biens existants et à rénover, en logements.

La parcelle BO 83, sise lieu-dit Noble, a été inscrite sur cette liste afin de bénéficier de ce changement de destination. Cependant ce bien n'a pas les caractéristiques garantissant un intérêt patrimonial particulier à protéger.

C'est pourquoi, je vous demande de bien vouloir la retirer de la liste du patrimoine pouvant faire l'objet d'un changement de destination dans les zones A et N.

Je vous remercie de bien vouloir prendre en compte cette modification de règlement pour la Commune de Saint Vincent de Tyrosse.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Président, l'expression de ma considération distinguée.

*Bien à vous,*



Le Maire,  
Régis GELEZ

Mairie de St-Vincent de Tyrosse  
24 avenue Nationale  
40230 SAINT-VINCENT-DE-TYROSSE  
Tél. 05 58 77 00 21  
contact@tyrosseville.com

[www.ville-tyrosse.fr](http://www.ville-tyrosse.fr)

 Mairie de St-Vincent de Tyrosse  tyrosse\_officiel

